

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources
Direction des Finances
Service de l'Elaboration du Budget

RAPPORT N°17

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 DÉCEMBRE 2017

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

Lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 14 novembre dernier, les élus départementaux ont largement débattu des enjeux financiers de notre institution et confirmé la trajectoire d'évolution du budget départemental à moyen terme, et ce, dans la continuité des orientations décidées il y a maintenant plus de trois années.

Pendant cette période et dans un contexte budgétaire particulièrement difficile pour l'ensemble des départements, le Pas-de-Calais a su préserver sa singularité dans la conduite des politiques publiques départementales en préservant le service rendu aux citoyens sans renoncement aux engagements pris, que ce soit la priorité donnée à l'investissement ou la préservation des politiques volontaristes.

Cette approche particulière a été confortée par la préservation, et parfois même le développement, de toutes les politiques volontaristes et par le soutien aux projets d'investissement des communes et des intercommunalités sur l'ensemble du territoire départemental.

Le maintien de l'action du département sur les territoires ne s'est pas fait au détriment des grands équilibres financiers. Plus encore, la stratégie budgétaire mise en place dans le respect de la délibération cadre de 2016 permet aujourd'hui au Département de se prévaloir d'une situation budgétaire saine en disposant de ratios budgétaires de bonne tenue, que ce soit en matière de taux d'épargne brute ou de capacité de désendettement. Elle permettra, dès 2017, de stabiliser l'encours de dette tout en ayant préservé le fonds de roulement de l'institution.

Ce bilan permet d'envisager les négociations portant sur le contrat financier que l'Etat souhaite mettre en œuvre, en se prévalant de solides arguments en matière de soutenabilité financière de la politique conduite par la majorité départementale.

Le budget 2018 s'inscrit donc pleinement dans la continuité des orientations adoptées par l'Assemblée départementale et repose sur les axes prioritaires suivants :

1. le **maintien de la stabilité fiscale**, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties restant inchangé ;
2. la **confirmation du Département dans son rôle moteur** en matière de solidarités humaines et territoriales ;
3. le **maintien d'un haut niveau d'investissement** avec une accélération de la programmation budgétaire à compter du présent exercice.
4. la **poursuite des efforts d'optimisation budgétaire** engagés sur les exercices précédents ;
5. la **progression régulière du niveau d'épargne brute dégagée au budget** qui permet au Département de conserver de bons ratios financiers ;

C'est en poursuivant cette démarche que le Pas-de-Calais pourra continuer à développer des politiques ambitieuses en direction de tous ses habitants, en utilisant de manière raisonnée les ressources budgétaires disponibles.

Les efforts de gestion engagés, que ce soit dans le cadre du plan d'optimisation budgétaire ou dans l'association de nos partenaires à la maîtrise des dépenses doivent se poursuivre dans le cadre d'un dialogue constructif. Les pistes de travail, qui se traduisent déjà dans ce budget et devront être amplifiées par la suite, portent sur :

1. un dialogue de gestion renforcé avec les partenaires de la collectivité afin qu'ils participent à l'effort collectif, selon une approche individualisée, démarche qui a porté ses fruits ;
2. l'analyse des dispositifs départementaux de nature à limiter la progression attendue de certaines prestations, tout en préservant le service public rendu aux citoyens ;
3. l'évolution des dépenses de gestion et l'approfondissement de la démarche d'optimisation des recettes ;
4. une politique de gestion maîtrisée des ressources humaines ;
5. la modernisation de l'administration départementale, dans le cadre d'un dialogue social nourri.

Nous avons fait la démonstration de l'efficacité des réformes engagées, sans coupes budgétaires brutales, dans le respect de nos valeurs et en se donnant le temps nécessaire à la mise en œuvre de mesures structurelles. Il nous faut donc maintenir le cap. Les cinq

pistes de travail évoquées ci-dessus devront être approfondies pour permettre au Département de continuer à développer plus efficacement l'ensemble des politiques publiques.

L'exercice 2018 illustre que les engagements budgétaires pris sont réalistes, soutenables et qu'ils ne conduisent pas à remettre en cause les actions engagées par notre institution. C'est la démonstration de la cohérence, de la constance et de la continuité.

C'est par les solidarités humaines et territoriales que nous continuerons à faire vivre la République dans les territoires et que nous démontrerons à quel point il est indispensable de préserver l'échelon départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

A – L’EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2018	5
B – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
1. PRESENTATION SIMPLIFIEE DU SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13
C – PRESENTATION DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT	16
1. PRESENTATION DU SCHEMA GLOBAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT	16
2. LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT	17
3. LES RECETTES D’INVESTISSEMENT	21
LES PROPOSITIONS D’INSCRIPTIONS DES BUDGETS ANNEXES	23

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi Notre, a modifié la procédure de vote du budget des collectivités. Il prévoit notamment « une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget et au compte administratif afin de permettre au citoyen d'en saisir les enjeux. » Le présent document outre sa présentation aux élus à l'appui du vote du budget a cette fonction en complément des cahiers des commissions et des cahiers de subventions qui y sont annexés.

A – L'équilibre du budget primitif 2018

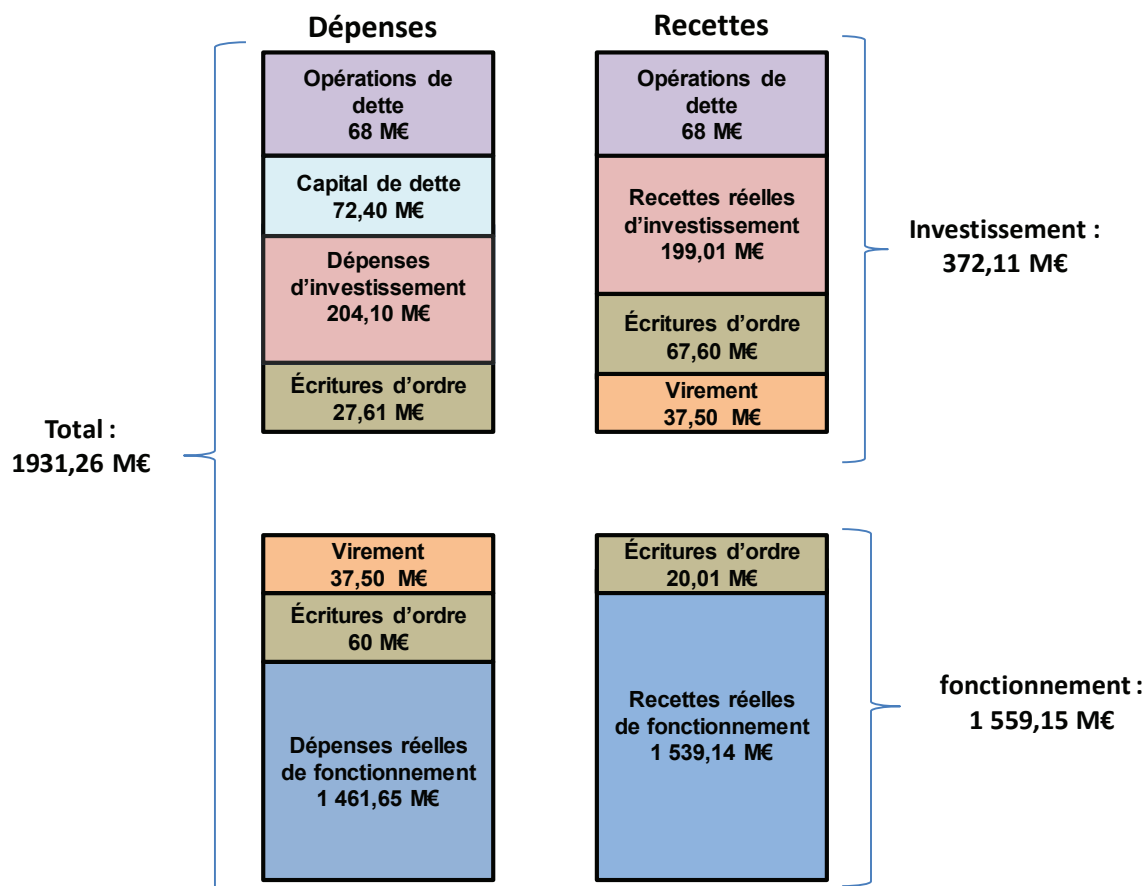
Le projet de Budget Primitif 2018 soumis à votre examen s'établit en dépenses et en recettes à la somme de 1 931 260 265,07 €. La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 1 559 149 889,36 € et la section d'investissement à hauteur de 372 110 375,71 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2018	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	344 496 977,83	27 613 397,88	372 110 375,71
Section de fonctionnement	1 461 649 889,36	97 500 000,00	1 559 149 889,36
Total	1 806 146 867,19	125 113 397,88	1 931 260 265,07

BP 2018	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	267 010 375,71	105 100 000,00	372 110 375,71
Section de fonctionnement	1 539 136 491,48	20 013 397,88	1 559 149 889,36
Total	1 806 146 867,19	125 113 397,88	1 931 260 265,07

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma synthétique repris ci-dessous :



Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre plusieurs opérations qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques :

- des opérations d'ordre, y compris le virement, qui ont la particularité de ne donner lieu à aucun décaissement ni encaissement, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif sans avoir de conséquences sur la trésorerie ;
- des opérations financières qui sont des opérations réelles, équilibrées en dépenses et en recettes, représentant 68 M€ au budget primitif, et qui correspondent à des mouvements sur crédits revolving liés aux opérations de tirage et de remboursement d'un montant équivalent pour des prêts utilisés pour piloter la trésorerie de la collectivité.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la mise en œuvre des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est donc proposé de ne présenter, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2018 s'élève à **1 738,15 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

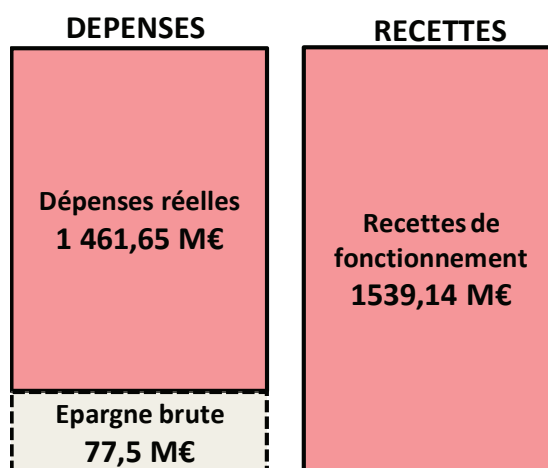
Section	Dépenses (en M€)	Recettes (en M€)
Investissement	276,50	199,01
Fonctionnement	1 461,65	1 539,14
Total	1 738,15	1 738,15

Cette présentation consolidée du projet de budget 2018 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2017. Le total des dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2017 à 1 760 M€. Le budget 2018 fait donc ressortir une réduction des dépenses et des recettes de 22 M€. Les effets de périmètre liés au transfert de la compétence transports expliquent une bonne partie de cet écart. La présentation détaillée par section ci-dessous permettra d'apporter plus de précisions sur les mouvements de crédits, que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

Il est proposé, conformément aux instructions budgétaires, une présentation du projet de budget par fonction selon la nomenclature M.52 et par chapitre. Cette présentation se décompose, comme pour la présentation fonctionnelle évoquée précédemment, en dépenses et recettes pour chacune des deux sections.

1. Présentation simplifiée du schéma de financement de la section de fonctionnement

Schéma simplifié d'équilibre de la section de fonctionnement

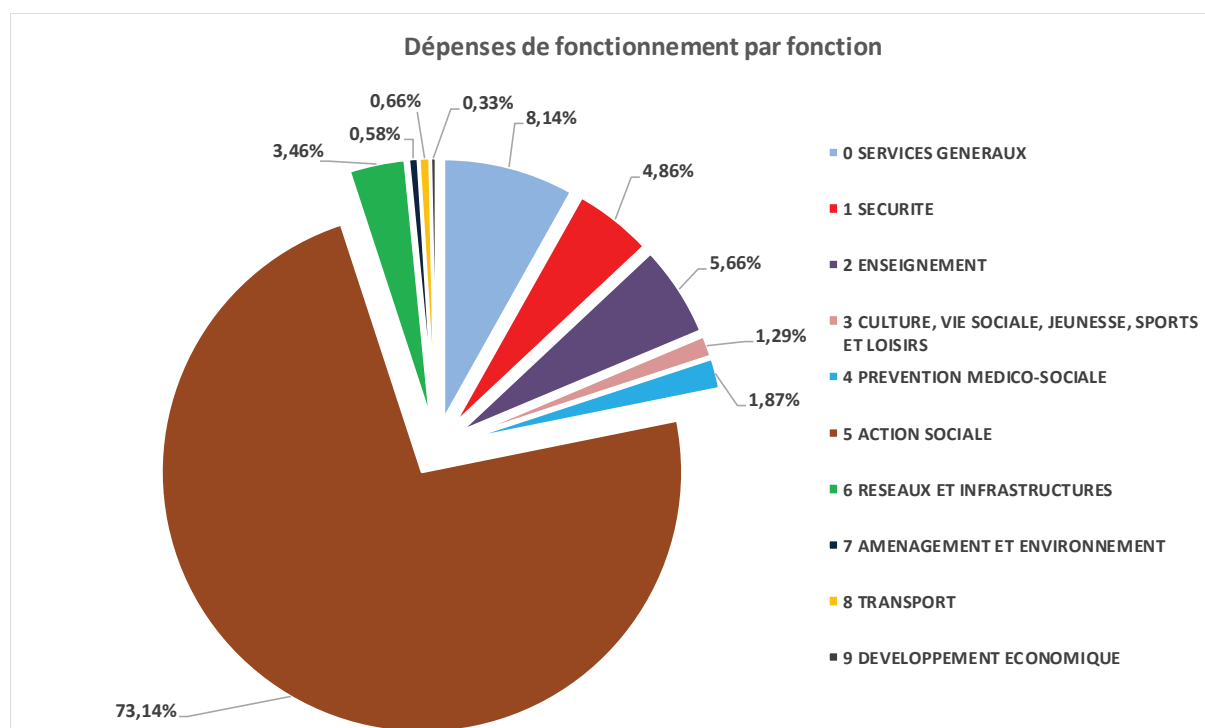


Ce schéma illustre le mécanisme de constitution de l'épargne brute constatée au budget primitif. Pour 2018, l'épargne brute ressort à 77,5 M€ en progression de 20,3 M€ par rapport au budget précédent. Cette ressource est utilisée à hauteur de :

- 39,99 M€ au titre de la couverture réglementaire de la dotation nette aux amortissements. La dotation nette se décompose en une dépense d'ordre de 60 M€ pour partie neutralisée par une recette d'ordre de 20,01 M€. La dotation nette aux amortissements progresse de 3,78 M€ par rapport à 2017. Cette progression est directement liée aux efforts d'investissement réalisés par le Département au cours des derniers exercices.
- 37,5 M€ au titre du virement entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Ces ressources, qui pourraient être qualifiées d'autofinancement volontaire, contribuent au financement de la section d'investissement et permettent de réduire l'emprunt. Pour mémoire, au budget 2017, l'autofinancement volontaire ressortait à 21 M€. Le Département constate donc une progression de 79 % du virement entre les deux sections.

L'évolution de l'épargne brute est conforme aux orientations présentées dans les trois derniers rapports d'orientation budgétaire. Il est utile de préciser que le Département est même un peu en avance par rapport à la trajectoire adoptée initialement. En effet, le rapport d'orientation budgétaire de 2017 prévoyait une épargne brute de 68 M€ au budget primitif 2018. Ce niveau sera dépassé de près de 10 M€.

2. Les dépenses de fonctionnement



La répartition graphique des dépenses en 2018 illustre le poids prépondérant des moyens alloués aux politiques de solidarité. En effet, les crédits des fonctions 4 (prévention médico-sociale) et 5 (action sociale) représentent à eux seuls les trois quarts des dépenses de fonctionnement.

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017 (en €)	Projet de BP 2018 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	119 595 645,41	119 035 189,36	-0,47%
1 SECURITE	68 197 662,00	71 098 000,00	4,25%
2 ENSEIGNEMENT	80 244 767,91	82 759 605,45	3,13%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 956 003,00	18 870 984,00	11,29%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	28 541 207,00	27 333 867,00	-4,23%
5 ACTION SOCIALE	1 058 428 357,92	1 069 042 612,71	1,00%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	51 815 430,16	50 579 988,91	-2,38%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 493 827,00	8 456 580,00	-0,44%
8 TRANSPORT	49 109 674,26	9 587 158,00	-80,48%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 083 067,13	4 885 903,93	-3,88%
TOTAL	1 486 465 641,79	1 461 649 889,36	-1,67%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017 (en €)	Projet de BP 2018 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	98 542 307,40	97 422 757,79	-1,14%
931 SECURITE	68 197 662,00	71 098 000,00	4,25%
932 ENSEIGNEMENT	80 244 767,91	82 759 605,45	3,13%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIR	16 956 003,00	18 870 984,00	11,29%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	28 541 207,00	27 333 867,00	-4,23%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	517 144 078,35	536 522 044,81	3,75%
9354 REVENU MINIMUM D'INSERTION	266 000,00	180 000,00	-32,33%
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	186 493 000,00	184 620 000,00	-1,00%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	354 525 279,57	347 720 567,90	-1,92%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	51 815 430,16	50 579 988,91	-2,38%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 493 827,00	8 456 580,00	-0,44%
938 TRANSPORTS	49 109 674,26	9 587 158,00	-80,48%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 083 067,13	4 885 903,93	-3,88%
941 Autres impôts et taxes	8 600 000,00	9 600 000,00	11,63%
943 Opérations financières	11 420 510,00	10 800 000,00	-5,43%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 650,00	831 650,00	0,00%
952 DEPENSES IMPREVUES	201 178,01	380 781,57	NS
TOTAL	1 486 465 641,79	1 461 649 889,36	-1,67%

Les dépenses de fonctionnement diminuent en volume de 24,8 M€, soit - 1,67 % par rapport au Budget Primitif 2017. Toutefois, le périmètre de l'action départementale a évolué suite au transfert de la compétence transports à la Région Hauts-de-France.

Aussi, pour comparer utilement les montants du budget d'une année sur l'autre, il convient de retirer du BP 2017 un volume budgétaire de 37 M€ correspondant aux crédits consacrés à la politique transports transférée à la Région, soit un BP 2017 ramené à 1 449 M€, après retraitement des effets de périmètre.

In fine et à périmètre constant, le projet de budget de fonctionnement 2018, d'un montant de 1 461,65 M€, enregistre donc une progression de 12,6 M€ (+ 0,9%). Ainsi, en 2018, le Département dispose d'une enveloppe budgétaire complémentaire pour financer les politiques publiques départementales. Cette progression, certes limitée, constitue un signal tangible après deux années de baisse des dépenses.

Le projet de budget 2018 montre que les crédits supplémentaires sont en totalité alloués aux politiques publiques et que les dépenses de gestion continuent de baisser sous l'effet du plan d'optimisation. Cette tendance est d'ailleurs visible sur les crédits de la fonction 5 dédiée à l'action sociale, qui, malgré une variation faible de son niveau de dépense (+ 1 %), concentre à elle seule, avec 10,6 M€, la plus grande partie de l'augmentation.

Les propositions d'inscription en dépenses de fonctionnement ressortent à 1 461 M€ soit 6 M€ de plus que les orientations détaillées 14 novembre dernier lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Les recettes prévisionnelles étant également supérieures de 6 M€ par rapport aux prévisions initiales, le Département propose un budget présentant des ratios financiers, que ce soit l'épargne brute ou la capacité de désendettement, parfaitement conformes à la trajectoire budgétaire prévisionnelle.

Les principales évolutions d'inscriptions de dépenses sont détaillées ci-dessous et concernent notamment :

- la rémunération des assistants familiaux et les allocations versées au titre des enfants qui leur sont confiés (+ 5,8 M€) dans un contexte d'augmentation du nombre d'enfants accueillis et en fonction de l'évolution des placements décidés par l'autorité judiciaire ;
- l'accueil en maisons d'enfants à caractère social (+ 8,5 M€) afin de répondre dans les meilleures conditions possibles à la forte progression du nombre d'enfants confiés. Il est utile de préciser que le travail de maîtrise de ces dépenses se poursuit en liaison étroite avec les gestionnaires ;
- l'hébergement en établissements pour personnes handicapées, augmentation liée à une orientation plus importante vers ces structures (+ 3,5 M€), et l'hébergement en établissements pour personnes âgées (+ 1,3 M€) ;
- le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), afin de prendre en compte les difficultés de recouvrement des recettes SMUR (+ 3 M€).
- les dépenses de la fonction 2 enseignement progressent de 2,5 M€. Cette progression est exclusivement liée à des ajustements techniques d'inscription des dépenses de personnel suivant la nomenclature fonctionnelle M52. Le Département s'attache à inscrire les dépenses de personnel sur la fonction correspondant à l'activité des agents. Ces mouvements permettent donc de réduire l'inscription au titre des dépenses de personnel en fonction 0 et d'assurer une ventilation budgétaire plus conforme aux missions effectivement réalisées.

Dans le même temps, la poursuite du travail sur l'analyse des dispositifs départementaux a permis de limiter la progression attendue de certaines prestations, tout en préservant le service public rendu aux citoyens.

Parmi les baisses de crédits les plus importantes, on peut citer :

- Pour la première année depuis la prise en charge par les départements du Revenu de Solidarité Active, une baisse des dépenses de 3 M€ est prévue pour 2018. Les crédits consacrés à cette allocation sont ainsi proposés à hauteur de 328 M€ pour 2018. Cette baisse résulte des deux éléments principaux :
 - Une baisse du nombre d'allocataires directement liée à la politique active du Département en matière d'insertion et une amélioration du climat économique régional. Ces deux éléments contribuent à la baisse prévisionnelle à hauteur de 2 M€.
 - Le travail d'optimisation engagé en matière de pilotage de l'allocation, notamment dans le cadre du processus de gestion des

décisions d'opportunité, qui contribue pour 1 M€ à la baisse prévisionnelle de l'allocation.

- La réduction des crédits affectés à la Prestation de Compensation du Handicap (- 2 M€), résultat de la stratégie d'optimisation mise en œuvre et notamment à un travail de régularisation des cumuls de prestations, notamment en matière de PCH et de la MTP ;
- Un ajustement technique sur les dépenses d'APA pour adapter les crédits aux prévisions d'exécution. Les crédits proposés prennent en compte les dépenses nouvelles de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, par ailleurs intégralement mise en œuvre dans le Pas-de-Calais dès l'année 2017.

3. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017 (en €)	Projet de BP 2018 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 413 853 728,65	1 412 511 201,60	-0,09%
2 ENSEIGNEMENT	3 155 500,00	3 401 000,00	7,78%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	516 000,00	710 000,00	37,60%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	904 000,00	587 000,00	-35,07%
5 ACTION SOCIALE	100 640 000,00	108 609 348,00	7,92%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	729 331,28	496 300,00	-31,95%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	13 721 352,00	11 640 000,00	-15,17%
8 TRANSPORT	10 044 412,25	1 180 000,00	-88,25%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	111 171,50	1 641,88	-98,52%
TOTAL	1 543 675 495,68	1 539 136 491,48	-0,29%

Sur les 1,54 Md€ de recettes, 91,8 % sont imputées en fonction 0. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation.

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017 (en €)	Projet de BP 2018 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	7 922 966,65	11 365 751,52	43,45%
932 ENSEIGNEMENT	3 155 500,00	3 401 000,00	7,78%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	516 000,00	710 000,00	37,60%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	904 000,00	587 000,00	-35,07%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	33 846 000,00	40 839 348,00	20,66%
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	65 044 000,00	65 590 000,00	0,84%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	1 750 000,00	2 180 000,00	24,57%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	729 331,28	496 300,00	-31,95%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	13 721 352,00	11 640 000,00	-15,17%
938 TRANSPORTS	10 029 412,25	1 180 000,00	-88,23%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	108 254,94	-	
940 Impositions directes	410 822 618,00	421 148 353,00	2,51%
941 Autres impôts et taxes	571 049 251,00	597 449 251,00	4,62%
942 Dotations et participations	418 995 083,00	375 804 256,00	-10,31%
943 Opérations financières	81 726,56	21 941,88	-73,15%
945 Provisions	5 000 000,00	6 723 290,08	34,47%
TOTAL	1 543 675 495,68	1 539 136 491,48	-0,29%

D'un exercice à l'autre, les recettes de fonctionnement prévisionnelles diminuent en volume de 4,5 M€, soit une baisse de 0,29 %.

Il convient toutefois de rappeler que, comme pour les dépenses, l'année 2017 correspondait à une prise en charge partielle de la compétence transport. Celle-ci est, depuis le 1^{er} septembre 2017, totalement transférée à la Région. Par conséquent, il convient d'enlever du BP 2017, 37 M€ représentant les crédits consacrés à la politique transports au titre de l'exercice 2017, soit un BP 2017 ramené à 1 507 M€, après retraitement.

Après retraitement des effets de périmètre les recettes prévisionnelles pour 2018 enregistrent donc une progression de 32 M€ (+ 2,1 %), par rapport aux crédits votés en 2017.

Les principales évolutions de recettes, par rapport au BP 2017, sont les suivantes :

En ce qui concerne les hausses :

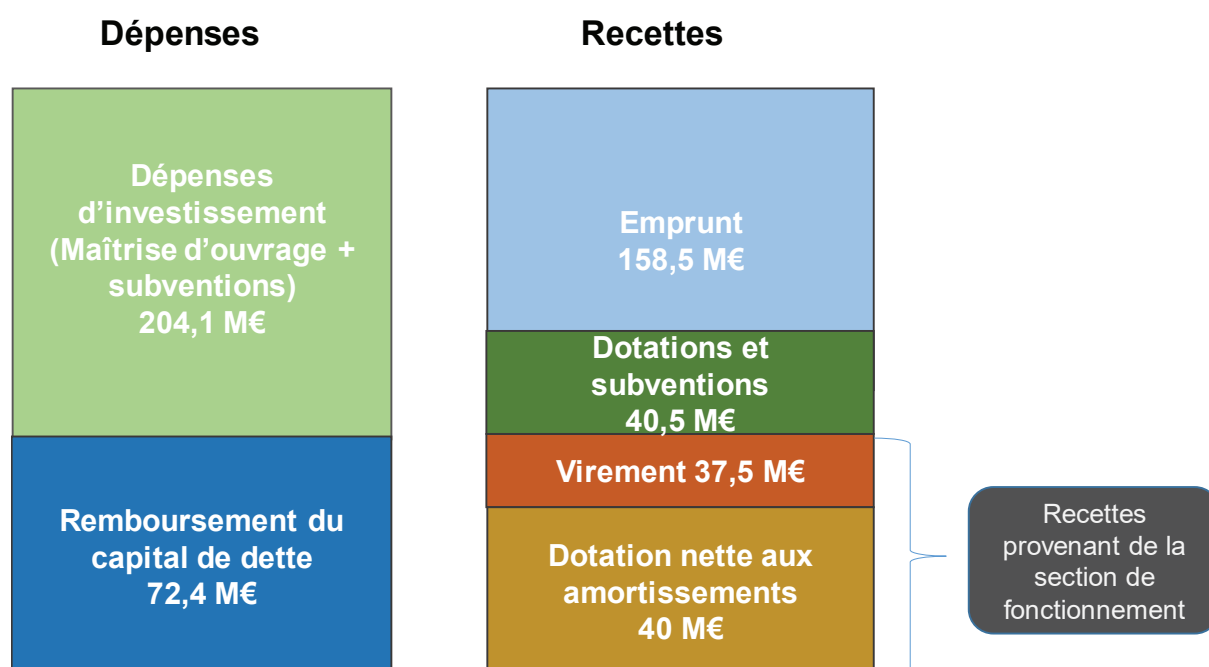
- S'agissant des recettes de fiscalité directe, le produit de la **taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB), estimé à 283,7 M€, progresse de 5,1 M€. Cette revalorisation résulte exclusivement de l'évolution prévisionnelle des bases (+ 2 %), dans la mesure où le taux proposé pour 2018 reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il convient de rappeler que l'Assemblée a décidé que l'augmentation de deux points votée en 2016 serait la seule sur le mandat.
- En matière de fiscalité indirecte, le dynamisme des **droits de mutation à titre onéreux** (DMTO) perçus sur les transactions immobilières ne se dément pas depuis ces trois dernières années. Le produit estimé pour 2018 à 140 M€ est anticipé en hausse de 17 M€, en ligne avec le produit qui devrait être encaissé au terme de l'exercice 2017. Quant à la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA), son rendement est prévu en hausse de 2 M€, conformément aux progressions enregistrées ces dernières années.
- En ce qui concerne les dotations de l'Etat, le projet de loi de finances pour 2018 ne prévoit aucune réfaction sur la dotation globale de fonctionnement. La **DGF** est attendue en progression de 2 M€ par rapport au BP 2017 et serait identique au montant notifié pour 2017.
- Les attributions de péréquation assises sur les DMTO (**fonds de péréquation et fonds de solidarité**) enregistrent une hausse de 7 M€, liée au dynamisme du marché immobilier au plan national qui contribue à l'alimentation des dispositifs de péréquation dont le Département est l'un des premiers bénéficiaires. Il en va de même pour le dispositif de compensation péréquée (**DCP**), qui correspond aux frais de gestion de la TFPB transférés par l'Etat aux départements, dont la recette anticipée pour 2018 progresse de 2 M€.
- Les recettes affectées aux politiques de solidarité sont attendues en progression de 6 M€, dont 5 M€ pour les dotations de la CNSA et 1 M€ pour la prise en charge des mineurs non accompagnés (ex mineurs isolés étrangers), conformément aux récents engagements budgétaires du Gouvernement.
- Diverses provisions pour risques font l'objet d'une reprise (+ 1,7 M€), pour tenir compte de l'extinction des contentieux correspondant.

S'agissant des principales baisses, elles se concentrent essentiellement sur les compensations et sur les fonds de péréquation :

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**) est prévue en diminution de 4,7 M€, par rapport au budget précédent. En effet, la réfaction prévue par la loi de finances pour 2017 (intégration de la DCRTP au périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat), encore en discussion au moment du vote du BP 2017, n'avait pas été intégrée à ce dernier. Finalement, la DCRTP attribuée au département s'est établie pour 2017 à 49,32 M€. La loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle baisse de cette dotation dans des proportions plus limitées (-0,13 M€). Cette baisse a été intégrée dans la proposition d'inscription formulée.
- Les dotations combinées du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (**FMDI**) en recul de 5 M€, en cohérence avec le montant perçu en 2017, et du fonds d'appui aux politiques d'insertion (**FAPI**) en hausse de 2 M€ et dont le produit n'avait pas été inscrit au budget 2017, diminuent globalement de 3 M€.
- L'attribution à percevoir au titre du **fonds de péréquation de la CVAE** est anticipée en recul de 2,4 M€, compte tenu du transfert à l'échelon régional de 25 points de CVAE auparavant perçus par les départements.
- S'agissant du fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté, la loi de finances rectificative pour 2017 prévoit la reconduction de ce fonds d'urgence, au bénéfice de 19 départements, selon de nouvelles modalités. Le Département du Pas-de-Calais étant pressenti pour être éligible à ce fonds, il est proposé d'inscrire la somme de 6,5 M€, soit la moitié de l'aide perçue en 2017, le montant de l'enveloppe budgétaire ayant été réduite dans les mêmes proportions.
- Enfin, il convient de préciser que l'année 2018 constitue le premier exercice de transfert complet de la compétence transport à la Région Hauts-de-France ce qui a une incidence sur les compensations perçues. Pour 2018, le Département percevra une compensation financière de 4,5 M€ suite aux travaux conduits en 2016 dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Ressources et des Charges Transférées. Cette compensation sera figée pour les exercices ultérieurs.

1. Présentation du schéma global de financement de la section d'investissement

Schéma simplifié de financement de la section d'investissement



Ce schéma illustre le mécanisme de financement des **276,5 M€** de dépenses d'investissement proposées au vote pour le Budget Primitif 2018. Les dépenses d'investissement peuvent être décomposées en deux parts principales

1. une partie pour rembourser les emprunts souscrits les années précédentes (72,4 M€)
2. une partie qui correspond aux crédits nouveaux investis par la collectivité (204,1 M€)

Pour financer ces dépenses, le Département dispose :

- de l'épargne brute issue de la section de fonctionnement (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement) ;
- de recettes propres, dotations et subventions, principalement constituées du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale ;
- de l'emprunt dont l'inscription proposée permet d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Le détail des dépenses et recettes d'investissement est exposé ci-après.

2. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2017 (en €)	Projet de BP 2018 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	90 176 108,41	85 111 152,52	-5,62%
1 SECURITE	4 100 000,00	625 000,00	-84,76%
2 ENSEIGNEMENT	49 007 060,00	50 382 750,00	2,81%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	15 131 148,12	15 335 366,34	1,35%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	399 592,00	425 200,00	6,41%
5 ACTION SOCIALE	13 107 206,00	19 320 781,13	47,41%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	88 921 079,10	88 134 457,54	-0,88%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 328 110,69	11 252 609,21	20,63%
8 TRANSPORT	837 136,00	302 500,00	-63,86%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 831 007,58	5 607 161,09	98,06%
TOTAL	273 838 447,90	276 496 977,83	0,97%

Présentation par chapitre

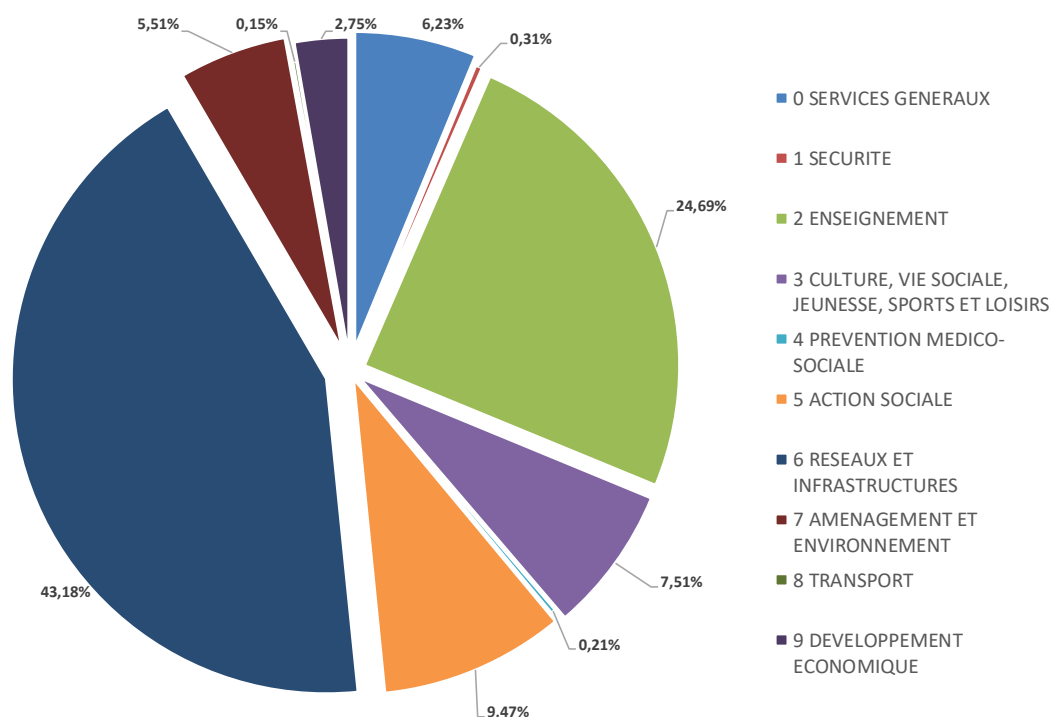
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2017 (en €)	Projet de BP 2018 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	10 668 662,37	11 280 927,97	5,74%
901 SECURITE	4 100 000,00	625 000,00	-84,76%
902 ENSEIGNEMENT	48 654 084,40	49 983 214,19	2,73%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	4 602 897,31	4 049 192,73	-12,03%
904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	-	75 000,00	
905 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	2 589 230,00	5 158 365,43	99,22%
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	73 615 218,82	77 851 915,66	5,76%
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 598 127,06	3 576 200,00	-0,61%
908 TRANSPORTS	325 000,00	152 500,00	-53,08%
910 SERVICES GENERAUX		500 000,00	
912 ENSEIGNEMENT	342 975,60	398 522,81	16,20%
913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 528 250,81	11 286 173,61	7,20%
914 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	399 592,00	350 200,00	-12,36%
915 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	10 507 976,00	14 152 415,70	34,68%
916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	14 025 860,28	9 596 502,88	-31,58%
917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	5 729 983,63	7 676 409,21	33,97%
918 TRANSPORTS	512 136,00	150 000,00	-70,71%
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 481 007,58	5 365 661,09	NS
923 Dettes et autres opérations financières	79 095 000,00	72 456 013,00	-8,39%
92432 Remembrements 2003 - Travaux MOD	80 000,00	-	
92470 Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2008	10 000,00	-	
92471 Aménagement Foncier Agricole et Forestier Prog 200	60 000,00	52 000,00	-13,33%
92473 Aménagement Foncier Agricole et Forestier Prog 201	30 000,00	43 500,00	45,00%
92474 Aménagement Foncier Agricole et Forestier Prog 201	120 000,00	120 000,00	0,00%
92477 Aménagement Foncier Agricole et Forestier Prog 201	50 000,00	26 000,00	-48,00%
92482 AFAF connexe aux ouvrages linéaires Prog 2010 RD	40 000,00	49 789,00	24,47%
92486 AFAF connexe aux ouvrages linéaires Prog 2015 RD	120 000,00	-	
92487 AFAF connexe aux ouvrages linéaires Prog 2016 RD	20 000,00	35 000,00	75,00%
92488 AFAF connexe aux ouvrages linéaires CSNE	1 000 000,00	520 000,00	-48,00%
92489 AFAF connexe aux ouvrages linéaires Prog 2017 RD	100 000,00	81 250,00	-18,75%
950 DEPENSES IMPREVUES	432 446,04	885 224,55	NS
TOTAL	273 838 447,90	276 496 977,83	0,97%

Les tableaux détaillent l'ensemble des mouvements réels, y compris le remboursement du capital des emprunts. Ainsi, le total des dépenses proposés au vote ressort à 276,5 M€ en

progression de près de 1 % par rapport à 2017. Le remboursement du capital des emprunts s'établit à 72,4 M€. Ces crédits sont inscrits en fonction 0 qui représente ainsi plus de 30 % du total des dépenses 2018.

Pour mieux traduire la réalité de l'investissement, il est proposé de présenter les dépenses par fonction après neutralisation du remboursement du capital de la dette. Cette présentation reprise dans le graphique ci-dessous fait ressortir un total de dépenses prévisionnelles de 204,1 M€ pour 2018.

Répartition entre fonction des dépenses d'investissement par fonction (hors dette)



Les dépenses d'investissement sont très majoritairement concentrées sur deux fonctions qui constituent le cœur de l'action départementale (*fonctions 2 et 6*).

- la *fonction 6* réseaux et infrastructures représente 43 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2018 et regroupe notamment les investissements de la voirie départementale, à la fois les opérations structurantes, les opérations d'amélioration du réseau, mais aussi les opérations de maintenance ainsi que les actions liées au déploiement du Très Haut Débit ;
- la *fonction 2* enseignement représente le quart du total des dépenses d'investissement prévisionnelles 2018 et regroupe notamment les opérations structurantes dans les collèges, tant en maintenance que dans la construction voire la reconstruction et dans le développement du numérique au sein des établissements.

Pour mener à bien cette politique ambitieuse au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI), présenté lors du dernier débat d'orientations budgétaires, permettant ainsi de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits, en fonction d'un portefeuille de projets.

Le Département confirme également son soutien financier au projet de construction du Canal Seine-Nord Europe. Ce soutien se traduit par la proposition d'inscription d'une autorisation de programme de 130 M€. Il n'est toutefois pas envisagé d'inscrire des crédits de paiement à ce stade d'avancement du dossier. L'étape du budget supplémentaire permettra d'intégrer de nouveaux crédits si le dossier venait à connaître une accélération.

L'ensemble des autres fonctions M52 représentent environ le tiers des dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2018

- En fonction 1, la baisse constatée des crédits correspond à l'achèvement de la construction du centre d'incendie et de secours d'Hénin-Beaumont, inauguré en 2017, et au début de la construction de la caserne d'Arras pour laquelle ne sont prévus, à ce stade, que des crédits en phase d'études.
- En fonction 5, la montée en charge de la démarche de financement en investissement des projets immobiliers des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), dans les secteurs de l'enfance et du handicap, corollaire de la stratégie de reprise de trésorerie mise en place sur ces structures conduit à une augmentation de 6 M€ des crédits. Cette nouvelle politique de subventionnement en investissement, à destination des ESMS, permet d'améliorer l'offre d'hébergement sur le territoire départemental d'une part, et de diminuer progressivement les dotations de fonctionnement dans la mesure où l'investissement n'est plus financé par la structure mais par le Département, d'autre part.
- En fonction 7, la progression de 2 M€ permettra un soutien financier accru à destination des projets communaux et intercommunaux, notamment en zone rurale.
- Le doublement des crédits sur la *fonction 9* permettra au Département de verser les subventions d'équipement dans le cadre du projet d'agrandissement de Nausicaa.

La présentation par chapitre détaillée ci-dessus permet d'apporter un éclairage sur la nature des dépenses d'intervention du Département, les masses budgétaires les plus importantes sont les suivantes :

- Les investissements sous maîtrise d'ouvrage départementale, particulièrement sur la voirie et les collèges qui sont détaillés au sein des chapitres 900 à 908 et s'établissent à 152,74 M€ en progression de 4,6 M€.

- Les subventions d'investissement qui sont détaillées au sein des chapitres 910 à 919 et qui ressortent à 49,48 M€ en progression de 5 M€ ;

3. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2017 (en €)	Projet de BP 2018 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	202 238 300,00	179 295 000,00	-11,34%
2 ENSEIGNEMENT	8 986 123,00	8 956 123,00	-0,33%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	12 500,00	-	
5 ACTION SOCIALE	68 750,00	68 750,00	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	3 392 960,17	8 347 000,00	NS
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 558 892,00	2 258 892,00	44,90%
8 TRANSPORT	276 622,00	-	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	94 446,84	84 610,71	-10,41%
TOTAL	216 628 594,01	199 010 375,71	-8,13%

Les recettes d'investissement sont majoritairement regroupées au sein de la fonction 0 qui représente 90 % du total. En effet, les principales recettes d'investissement (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée et recettes liées à l'emprunt), sont comptabilisées au sein de cette fonction.

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2017 (en €)	Projet de BP 2018 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	940 000,00	520 000,00	-44,68%
902 ENSEIGNEMENT	8 986 123,00	8 956 123,00	-0,33%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS		-	
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	1 882 960,17	5 667 000,00	NS
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	50 000,00	50 000,00	
908 TRANSPORTS	276 622,00	-	
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	-	-	
922 Dotations et participations	25 500 300,00	22 600 000,00	-11,37%
923 Dettes et autres opérations financières	178 439 588,84	158 837 252,71	-10,99%
92488 AFAF connexe aux ouvrages linéaires CSNE	500 000,00	300 000,00	-40,00%
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	53 000,00	2 080 000,00	NS
TOTAL	216 628 594,01	199 010 375,71	-8,13%

Les recettes d'investissement, hors emprunt, sont composées essentiellement du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) :

1. Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2018 à 20 M€, en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 % ;
2. La DGE, destinée à soutenir l'effort d'investissement des Départements en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural), est évaluée à 1,60 M€ pour 2018 ;

3. La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est inscrite pour un montant de 8,29 M€.

La recette prévisionnelle d'emprunt (chapitre 923) constitue, quant à elle, la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre. Elle s'établit à 158,5 M€, en retrait de 18,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2017, ce qui traduit bien la volonté de renforcer les capacités financières de la collectivité en assurant la soutenabilité de la charge de la dette sur le moyen terme.

Cette proposition d'inscription d'emprunt, basée sur une exécution du budget à 100%, représente un montant maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité. En effet, les prévisions d'emprunt affichées en début d'exercice sont revues chaque année à la baisse à la faveur des excédents de fonctionnement reportés, constatés au compte administratif de l'exercice n-1 et repris au budget supplémentaire d'une part, et en fonction du niveau d'exécution des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, usuellement inférieur aux prévisions budgétaires, d'autre part.

Le recours à l'emprunt représente en 2018 environ 58 % des recettes permettant d'assurer le financement des projets départementaux, alors que la part de l'emprunt dans les recettes de financement ressortait à 65% dans le budget primitif 2017. Cette amélioration de la couverture de l'investissement s'explique par la progression du niveau de l'épargne brute.

Pour mémoire, en 2017, l'épargne brute ressortait à 57,2 M€ contre 77,5 M€ en 2018, soit une progression de 20,3 M€ (+ 36%). Enfin, une fois le remboursement du capital de la dette réalisé, il reste une épargne nette positive de 5,1 M€, à la différence des exercices antérieurs où le solde était négatif. Il faut remonter à l'année 2014 pour connaître pareille situation.

Les propositions d'inscriptions des budgets annexes

o L'établissement français du sang

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2017 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2018 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Etablissement Français du Sang	450 010,00	450 010,00	444 581,00	444 581,00
Total Fonctionnement		450 010,00	450 010,00	444 581,00	444 581,00

Il s'agit des crédits inscrits au titre du personnel affecté à l'Etablissement Français du Sang. Le montant des crédits proposés reste stable en 2018 par rapport à 2017.

o Le laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2017 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2018 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 901 510,00	2 993 779,33	2 902 110,00	2 952 270,93
Total Fonctionnement		2 901 510,00	2 993 779,33	2 902 110,00	2 952 270,93

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2017 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2018 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	92 269,33		50 160,93	
Total Investissement		92 269,33	0,00	50 160,93	0,00

Le budget prévisionnel du Laboratoire départemental d'analyses est stable en fonctionnement entre 2017 et 2018. Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges de personnel pour un montant de 1,8 M€ et des dépenses à caractère général pour 1,1 M€. Les dépenses d'investissement, en diminution, sont essentiellement constituées des équipements spécifiques du laboratoire.

o Le restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2017 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2018 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 777 860,00	1 864 360,00	1 761 960,00	1 811 960,00
Total Fonctionnement		1 777 860,00	1 864 360,00	1 761 960,00	1 811 960,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2017 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2018 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	86 500,00		50 000,00	
Total Investissement		86 500,00	0,00	50 000,00	0,00

Le budget prévisionnel du restaurant administratif est relativement stable en fonctionnement par rapport à 2017. Les dépenses de fonctionnement sont constituées de dépenses de personnel pour 1 M€ et de charges à caractère général pour 0,71 M€.